

Assises de la protection sociale, Madrid, le 20 juin 2025

Procès-verbal du conseil consulaire

Assistants PRÉSENTIEL

1. M. Vojetta, député de la 5ème circonscription des Français de l'étranger
2. M. Pablo Quintana, Président du Conseil Consulaire
3. M. François Ralle, Conseiller des Français/es
4. Mme Stéphanie Le Vaillant, Conseillère des Français/es
5. M. Gille Servanton, Conseiller des Français/es
6. Mme Nathalie Berthy, Consule Générale
7. M. Pablo Mejia, chef du service des affaires sociales, Consulat
8. M. Laurent Bertat, Conseiller Culturel Adjoint
9. Mme Mina Fadli, Inspectrice de l'Éducation Nationale
10. M. Arthur Haushalter, représentant du SNES-FSU
11. Mme Virginie Jimenez, au nom de l'Entraide Française
12. Mme Morgane Delloye-Coiteux, au nom de l'APA LFM et de la FAPALFE

Assistants ONLINE

1. Mme Maguy Sarlabous (Fraternité Alicante)
2. Mme Sonia Iglesias (ALI LFM)
3. Mme Monique Martinez (ALI Molière)
4. M. Pierre Van Langenhove (ALI Valence)
5. Mme Caroline d'Ottavi (LF Bilbao)
6. Mme Mayté Sanchez (APA du Lycée Molière, Villanueva)
7. Mme Hélène Monard-Lero, FAPEE
8. M. Christian Berret, Bienfaisance de Valence

Les Assises de la protection sociale ont abordé la question des aides à la scolarité (bourses scolaires et AESH) mais aussi des aides sociales accordées par le consulat.

1. Bourses scolaires

Le poste consulaire (Pablo Mejia) rappelle les actions engagées sur ce point :

- Etat des lieux : dans la circonscription de Madrid, baisse de 43% en 5 ans du nombre de demandes de bourses. Les explications sont locales (hausse des frais de scolarité, concurrence accrue du système d'enseignement local, hausse du coût de la vie, évolution de la sociologie des familles qui s'installent) et tiennent aussi aux critères d'attribution des bourses : double frais pour les parents séparés avec garde partagée, prise en compte de la valeur des biens immobiliers et de la nue-propriété (avec possibilité pour le conseil consulaire de demander des dérogations), revenus des professions libérales et autonomes. Complexité des types d'épargne (crypto-monnaies...) rendant l'instruction des dossiers plus difficiles.

Moyens mis en œuvre par le poste pour atténuer la baisse du nombre de demandes de bourses : renforcement des réunions d'information (webinaire), accompagnement du SCAC pour l'attractivité des établissements français, relance du réseau de référent bourses de la circonscription.

François Ralle : aucune donnée n'existe sur la sociologie des Français qui arrive. Le système français est trop onéreux et les Français s'en détournent. L'IPPA s'est effondré dans de nombreux pays. En Espagne, les indemnités d'expatriation pour les diplomates et les enseignants ont augmenté. Se pose la question du calcul de l'IPPA, confiée aujourd'hui à une société privée alors qu'auparavant c'était le service social de l'ambassade qui s'en chargeait.

Hélène Monard : dans le passé, les variations de l'IPPA a conduit à des baisses de quotité. Cela génère une insécurité (imprévisibilité de l'aide) qui conduit les familles à ne pas prendre ce risque financier. Il est nécessaire d'avoir de la transparence sur la manière dont est calculée cet IPPA. Virginie Jimenez ajoute que dans le manque de prévisibilité, il faut inclure la date tardive de notification.

Pablo Mejia : pour les familles, le premier élément qui doit permettre aux familles de gérer cette prévisibilité, c'est la variation de leur niveau de revenu. A revenu constant, ce qui peut conduire à une variation sur les bourses c'est l'IPPA et la CPS (autour de 10% de variation).

S. Vojetta : il faut réfléchir dans un cadre réaliste en tenant compte d'un budget de l'éducation nationale qui est au mieux stable, au pire en décroissance. Il est ponctionné de cotisations retraites et patronales qui impactent fortement ce budget. Dans ce contexte, il faut bien utiliser les crédits et s'assurer qu'ils vont aux personnes qui en ont besoin. A qui doivent servir les bourses ? A garantir une prise en charge des frais pendant toute la durée de la scolarisation ? Ou est-ce que ce doit plutôt être un système assurantiel pour protéger des familles qui souffrent temporairement ou à long terme ?

Face à la variabilité et à la complexité du système, certaines familles sont impactées plus que d'autres. A l'époque de la scolarité gratuite pour les classes de seconde à terminale, on avait vu des établissements en profiter et augmenter les frais sur ces classes. Par ailleurs, une proportion démesurée de l'enveloppe des bourses est absorbée par peu d'élèves boursiers dans le système américain. Est-ce que les bourses doivent soutenir des frais de scolarité à 40.000 euros par an aux Etats-Unis ?

Sonia Iglesias souligne la problématique de ne pas pouvoir garantir une prise en charge sur toute la durée de la scolarité. Au LFM, la caisse de solidarité fonctionne bien pour certaines situations.

François Ralle s'inscrit contre une vision assurantienne des aides sociales à l'étranger. Le LFM est l'établissement qui est le plus plein mais qui a perdu le plus de boursiers : on est passé d'un accompagnement massif en 2013 à quelque chose d'insuffisant aujourd'hui. Le principe de justice sociale en jeu. Il rappelle rapport du sénateur Leconte : un enfant français à l'étranger coûte moins cher qu'un enfant en France. L'accompagnement des enfants des classes moyennes, qui partent en Bachibac, est insuffisant. Il tire la sonnette d'alarme sur la nécessaire défense de ce système. Est-ce que nous pouvons nous permettre d'élargir le réseau dans le monde, ou plutôt nous concentrer sur le réseau existant ?

Stéphanie Le Vaillant soulève plusieurs questions :

- À quels besoins le système des bourses doit-il répondre ? Quelle est sa vocation ? Actuellement, il permet à certaines familles de faire face à des accidents de la vie (« logique assurantielle ») et, à d'autres familles, à faibles revenus, de financer toute une scolarité. Il exclut cependant tout une frange de nos concitoyens, ceux des classes moyennes ; la plupart des jeunes français (2/3 environ) ne sont pas scolarisés dans le réseau, en partie pour des raisons économiques. L'enveloppe de bourses actuelle ne serait pas suffisante pour les accueillir. Le dispositif actuel n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, il convient aussi de noter que des aides directes à la scolarité sont octroyées par l'AEFE à toutes les familles, quels que soient leurs revenus ou nationalités. Peut-être devrait-on remettre ces aides dans l'équation.
- Quel est le cadre réglementaire adéquat ? L'État n'a aucune obligation d'octroyer une bourse à un élève scolarisé à l'étranger, c'est une « faveur » qu'il lui rend. On travaille sur une logique d'enveloppe et pas de guichet : même si les critères sont remplis, une bourse peut ne pas être accordée si le budget est insuffisant. D'où les récents « rabotages » via l'ajustement de la CPS ces dernières années pour respecter l'enveloppe. C'est une contrainte qu'il faut garder à l'esprit et qui pose la question de l'imprévisibilité de l'aide mentionnée par Hélène Monard. Il existe cependant des solutions pour atténuer ce risque, à commencer par l'anticipation des besoins. Aujourd'hui, l'AEFE n'établit aucun budget et c'est inacceptable. Un changement de culture doit s'opérer. Un budget pluriannuel serait intéressant
- Enfin, la réflexion sur les bourses ne peut être menée sans réflexion sur les droits d'écologie : leur trajectoire doit être contrôlée si l'on veut maîtriser celle des bourses. Nous allons sinon droit dans le mur.

Monique Martinez : avant, il y avait beaucoup plus d'expatriés avec des frais pris en charge par les entreprises. Aujourd'hui les Français vivent avec des salaires espagnols.

Arthur Haushalter : le poste a-t-il une idée des déscolarisations ou des défauts de scolarisation dans le système français ? A Madrid, il y a difficulté à recruter en maternelle.

Pablo Mejia : chaque année, les lycées sont sollicités pour connaître les motifs de déscolarisation. La majorité n'est pas liée à des motifs économiques (départ de la circo, retour en France, raisons inconnues) mais cela reste déclaratif.

Pierre Vanlangenhove : le coût d'une scolarité est de 90.000 euros pour un enfant. La politique financière de nos établissements avec des augmentations brutales (+19% au lycée de Valence) est indéfendable. L'implantation des Bachibac représente une forte concurrence.

Laurent Bertat : il existe une baisse démographique marquée en Espagne et un effondrement des naissances dans certaines communautés comme l'Aragon et le Pays Basque. Cela finit par se faire sentir sur nos établissements. L'augmentation significative du nombre d'enfants espagnols dans les établissements, non éligibles aux bourses induit aussi une baisse automatique. Enfin, la baisse du nombre de bourses à mettre en relation avec la baisse générale des effectifs dans les établissements français d'Espagne depuis quelques années. Le financement des établissements repose sur les frais de scolarité et le soutien de la France. Les



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À MADRID**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

établissements à l'étranger sont des établissements privés qui reposent principalement sur les contributions des familles. Contrairement aux établissements publics et privés sous contrat en France, ils sont confrontés à des questions de concurrence et de viabilité économique. Il s'agit d'une condition structurelle qu'on ne pourra pas changer. La question des frais de scolarité doit répondre à ces enjeux (attractivité des salaires pour les professeurs, infrastructures sportives, entretien des équipements notamment immobiliers, projets pédagogiques innovants, inflation, augmentation de la masse salariale...). Les droits de scolarité continueront d'augmenter, la question est de savoir quel équilibre pourra être trouvé pour pérenniser le réseau. Quant au Bachibac, il s'agit d'une procédure 100% espagnole sur laquelle l'ambassade n'a pas de capacité de décision, même s'il existe un dialogue permanent avec les communautés autonomes. Le contexte d'ensemble contribue donc à l'affermissement de la concurrence en Espagne.

Stéphanie Le Vaillant :

- Sur la baisse des effectifs des élèves français, il serait intéressant de faire un parallèle entre l'évolution du nombre de Français dans nos établissements et l'évolution du nombre de Français en âge de scolarisation inscrits au registre ;
- Sur les frais de scolarité, les familles peuvent accepter une indexation à l'inflation. Ce qui n'est pas soutenable, ce sont les hausses ponctuelles liées aux projets immobiliers dans nos établissements, hausses qui se consolident au fil des ans même lorsque les projets sont totalement financés. Il existe des problèmes de gestion (négociation et suivi des projets) et de financement. Nos agents comptables dans les EGD devraient parler espagnol et maîtriser la législation locale, ils devraient aussi être encouragés à une bonne gestion. Est-ce que ces agents doivent être en mobilité dans le réseau ou rester sur place ? Nos EGD devraient par ailleurs pouvoir lever de la dette pour financer leur projet.

Mina Fadli : les Français ont une exigence sur le nombre d'heures de langue enseignées, le coût et la qualité des équipements, qu'ils soient cadre ou pas. Ils comparent avec le système local et les autres établissements internationaux. Certains ne nous choisissent pas en raison de la faiblesse de l'anglais en maternelle. Il existe aussi des profils de familles qui pensaient que la vie en Espagne allait être facile et qui sont des déçus de l'installation, surtout dans la région de Valence.

Hélène Monard pour rebondir sur les propos de Laurent Bertat et Mina Fadli : il est aujourd'hui impossible de répondre à la question des familles qui est : avec mes moyens, quel est le moyen d'assurer la meilleure scolarité pour mes enfants ? Nous avons une excellence pédagogique et linguistique que nous ne savons pas valoriser. Nos établissements sont certes privés mais sans capacité d'investissement.

Gilles Servanton : la question qui se pose est celle de la politique publique que l'on met en place. Dans le réseau français, le nombre d'établissements et le nombre d'élèves a augmenté, et le nombre de boursiers a baissé. Que veut le gouvernement à cet égard ? Cette politique publique a perdu de son sens avec des communautés éducatives prises dans un marché concurrentiel avec l'éloignement pour la classe moyenne française de la possibilité d'accéder au lycée français. Si cette tendance se poursuit, ces établissements seront non pas des lycées français mais des établissements où l'on enseigne le français. Le départ des familles françaises est un problème pour les familles espagnoles (on ne parle plus français dans la cour d'école).

Il faut définir au niveau des pouvoirs publics les objectifs de cette politique : soit on ne dépense pas assez pour des objectifs d'influence et sociaux et d'exception française, soit on dépense trop pour un système qui s'éloigne de ces objectifs.

Résumé des problématiques et propositions :

- **Définir les objectifs de la politique publique d'attribution des bourses**
- **Améliorer la prévisibilité de l'aide pour les familles**
- **Apporter davantage de transparence dans le calcul de l'IPPA**
- **Doter les EGD de capacité de financement par la dette ; encourager les EGD à une bonne gestion financière**

2. Dispositif AESH

François Ralle propose de trouver des solutions concrètes pour éviter que des familles renoncent aux AESH ou réduisent leur taux horaire. C'est l'objet du courrier annexé à ce PV :

- Salaires des AESH couverts par une notification des familles pourraient être avancées par les caisses de solidarité au moins des EGD (c'est déjà le cas à Valence)
- Suspension de l'exigibilité des frais liés à la part AESH
- Mécanisme de recouvrement des frais de scolarité qui sont en train d'avancer les frais des AESH : individualiser ces relances

Il précise que les AESH font l'objet de dysfonctionnements administratifs depuis de nombreuses années. Il y a un problème de pilotage de l'aide à la scolarité à l'AEFE qui conduit à une forme de maltraitance plus que d'accompagnement. L'AEFE a beaucoup promis mais rien changé. Les seuls leviers seraient les caisses de solidarité des Lycées, ce qui impliquera qu'elles évoluent.

Dans les EGD, il faudrait constituer un fonds de roulement dans les caisses de solidarité afin d'avancer les frais des AESH. Pour l'instant ce sont les trésoreries des sociétés de bienfaisance qui sont obérées. Il appelle de ses vœux une réunion avec les acteurs concernés par la question des AESH pour échanger sur ces questions.

Laurent Bertat a bien pris connaissance de ces propositions et va échanger avec l'AEFE car cela soulève des questions comptables. Il est ouvert à ces propositions positives qui vont dans le bon sens, et va travailler avec l'AEFE et les établissements pour voir quelle latitude ont les agents comptables (pour voir ce qui relève de leurs obligations légales et ce qui relève de la pratique).

Morgane Delloye : la mise en place de l'AESH est plus difficile à l'étranger. Le LFM n'a pas de référent. Même après l'obtention de la notification MDPH, le parcours du combattant continue. Il faut recruter l'AESH et avancer leur salaire.

LF Bilbao : Nous ne laissons jamais seules les familles concernées par un AESH, elles sont accompagnées dans la constitution du dossier et pour le recrutement. LF Bilbao fait des avances sur les frais d'AESH tant que l'aide n'ait pas versée. Question : lorsque l'établissement reçoit les remboursements de frais d'AESH, que doit-il vérifier ? Réponse du poste : les établissements doivent demander les preuves de paiement des AESH aux familles, avant de leur verser l'aide consentie.

Mina FADLI : ce sont des questions auxquelles les familles en France sont également confrontées. L'association des parents du lycée français de Barcelone travaille sur le recrutement des AESH et l'avance des frais : il s'agit d'une initiative qui pourrait peut-être mise en place à Madrid. Le SCAC aide à l'harmonisation des contrats entre parents et AESH et a transmis ses suggestions à la sous-direction de l'aide à la scolarité de l'AEFE. Elle est d'accord pour une réunion de rentrée avec les acteurs concernés par les AESH.

Stéphanie Le Vaillant : Le financement via la caisse de solidarité n'est acceptable que cette année. Il ne peut s'agir d'une solution pérenne car il n'y a pas de caisse de solidarité dans tous les établissements, et cela porte préjudice aux familles bénéficiant habituellement de la caisse (pour d'autres besoins). Surtout, ce n'est pas le rôle des parents de pallier les défaillances de l'Agence et de financer l'avance des frais AESH.

Morgane Delloye-Coiteux : le règlement de la caisse de solidarité devra évoluer si elle devait avancer les frais d'AESH. La modification du règlement passe par le circuit suivant : avis des membres de la caisse de solidarité puis décision du Proviseur.

M. HAUSHALTER : pour les agents publics de l'AEFE, c'est le même parcours du combattant lorsqu'ils sont en situation de handicap où qu'ils ont des EBEP. L'Agence est assez passive, cela fait des années que l'on fait remonter le sujet. C'est aussi un vrai sujet d'image pour l'Agence.

Gilles SERVANTON : AESH est le seul secteur où il y a une forte augmentation d'enveloppe. C'est une politique publique fortement dotée, non soumise à condition de ressources. Il souhaite interpeller politiquement les responsables politiques et les fonctionnaires : cette politique dotée, qui pourrait être motif de satisfaction, devient un cauchemar. Il y a des moyens de faire face à l'avance pour ces familles.

ALI MADRID : il faudrait que les familles soient exemptées des frais de scolarité lorsqu'ils sont concernés par la rémunération d'un AESH.

Hélène MONARD : il paraîtrait logique que l'Etat trouve des solutions à ces dysfonctionnements. L'Etat devrait gérer cela, sans ce que soit à la caisse de solidarité d'absorber cette situation. L'intervention du médecin scolaire pourrait priver les élèves de facilité d'apprentissage (écran, etc.).

Stéphanie Le Vaillant : Les familles semblent moins satisfaites du dispositif sur le secondaire. Par ailleurs, en-dehors des AESH, quelles sont les obligations des établissements en matière d'école inclusive (normes d'accessibilité...) ? Quels types de handicaps nos établissements sont-ils en mesure d'accompagner ?

Mina FADLI : Nous disposons en Espagne d'une enquête EBEP, on dispose des chiffres pour la zone ibérique. S'agissant du second degré : il y a une amélioration de la prise en compte des AESH. La réflexion autour de l'école inclusive est relativement récente pour la zone. Pour ce qui concerne enfin l'intervention du médecin, celle-ci est essentielle : on constate une explosion des demandes d'aménagement de confort (lors des années d'examen).

Laurent BERTAT : il est indispensable qu'il y ait un contrôle d'un médecin pour évaluer les besoins d'un enfant, il en va de l'égalité de toutes et tous face aux examens.



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À MADRID**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Résumé des problématiques et propositions :

- ***Constats de dysfonctionnements importants et de retards dans le paiement des AESH, qui sont insoutenables pour les familles***
- ***Examen par le SCAC de la possibilité de mettre en œuvre les propositions faites par certains élus (voir courrier en annexe)***
- ***Débat sur la question de la contribution de la caisse de solidarité des établissements pour avancer les frais d'AESH***

3. Aides sociales

François RALLE : la fin de la PAC serait une décision motivée par un contexte budgétaire. On savait à Paris qu'il y avait des personnes qui ne pouvaient bénéficier des aides locales et il a malgré tout été décidé de supprimer la PAC alors que cette dérogation au versement des aides espagnoles était consentie depuis 2012. En réponse, la subvention consacrée aux OLES va-t-il augmenter ? Il s'agit de cas d'extrême pauvreté qui pour certains ne veulent ou ne peuvent pas rentrer en France.

Maguy CORRAINI connaît au moins 3 personnes directement concernées, sans solutions et qui ne pourront demander les aides espagnoles. Obtenir la résidence en Espagne est très difficile, il faut prouver que l'on a 8 000€ sur son compte, que l'on perçoit une retraite

Stéphane VOJETTA comprend que cette décision découle de la législation européenne. Certains français ne sont pas éligibles aux aides espagnoles, c'est une réalité, tout comme leur détresse. Si la question n'est pas d'ordre budgétaire mais de compliance vis-à-vis de la législation européenne il souhaite, comme il l'avait proposé lors des discussions sur le budget en début d'année 2025 (amendement qui avait été voté) que l'économie budgétaire récupérée à la suite de la suppression de la PAC soit allouée aux OLES, afin qu'elles se substituent aux aides versées par les consulats.

Résumé des problématiques et propositions :

- ***Certaines personnes qui ne toucheront plus la PAC ne sont pour autant pas éligibles aux aides espagnoles, soumises à condition de ressource et de durée de résidence***
- ***Possibilité de verser aux OLES le budget auparavant consacré à la PAC ?***